

## TEST EN ANALYSE FINANCIERE

### I- QCM

1. Quels sont les documents qui permettent d'étudier la liquidité de l'entreprise :
  - a. Le bilan financier ?
  - b. Le bilan fonctionnel ?
  - c. Les SIG ?
  - d. Les tableaux de flux ?
2. Quel est le but de l'approche patrimoniale de la liquidité ?
3. Le principe d'affectation des ressources aux emplois adopté par l'approche fonctionnelle est :
  - a. A emplois longs, ressources longues.
  - b. A emplois structurels, ressources structurelles.
4. La liquidité peut être appréciée à partir des opérations courantes, notamment à l'aide des variables CAF,  $\Delta$  BFR et Remboursement des dettes financières. Préciser les informations données par chacune de ces variables.
5. Les ratios de liquidité ont-ils :
  - a. Des numérateurs différents ?
  - b. Le même dénominateur ?Précisez la définition de ces ratios.
6. Si l'élasticité du résultat par rapport au CAHT est de 5 :
  - a. Le résultat diminue cinq fois plus que le CAHT ?
  - b. La baisse du résultat est majorée de 5 points par rapport à celle du CAHT ?
  - c. Le résultat augmente 5 fois plus que le CAHT ?
7. Si le CAHT baisse, la rentabilité financière se dégrade :
  - a. Si l'entreprise est endettée ?
  - b. Quel que soit le financement de l'entreprise ?
  - c. Lorsque le coût d'endettement est supérieur au taux de rentabilité des capitaux investis (ROI) ?
  - d. Lorsque le coût d'endettement est inférieur au taux de rentabilité économique ?
8. Le risque d'exploitation augmente si :
  - a. Le CA diminue ?
  - b. Les charges variables totales diminuent ?
  - c. Les charges fixes totales diminuent ?
  - d. Le résultat diminue ?
9. Le risque financier dépend de :
  - a. La rentabilité économique ?
  - b. La structure financière ?
  - c. La politique fiscale ?
  - d. La politique d'investissement ?
10. L'équilibre financier est assuré
  - a. Si le fonds de roulement est positif ?
  - b. Si le BFR est négatif ?

- La base de la cotisation minimale de l'exercice N est de 15 886 000,00 dh.
- Le taux de la cotisation minimale est de 0,5%.
- Le taux de l'IS est de 30%.
- L'IS de l'exercice N-1 était de : 98 660,00 dh.
- La cotisation minimale de l'exercice N-1 était de : 75 670,00 dh.

**Travail à faire :**

- 1/ Préciser quel était l'impôt exigible de l'exercice N-1. (1 point)
- 2/ Déterminer le résultat net fiscal de l'exercice N, motivez vos réponses (8 points)
- 3/ Déterminer l'impôt exigible de l'exercice N. (2 points)
- 4/ Préciser le mode de paiement de l'impôt exigible de l'exercice N. (1 point)

**Cas N°2 :**

L'entreprise « TRF » vous demande de vérifier si l'IR retenu au salarié : IBRAHIM Ali, marié père de 2 enfants à charge, au titre du mois de juin N, est correct ou non. IR retenu sur le bulletin établi par le service de paie : 469,00 dh. Votre vérification intervient avant le paiement de l'IR au trésor, mais après le paiement du salaire net au salarié.

Rémunérations du mois :

Fixe mensuel		6 000,00 dh
Prime d'ancienneté	10%	600,00 dh
Prime d'encadrement		1 500,00 dh
Indemnité de transport		450,00 dh
Indemnité de panier		500,00 dh

Traite retenue par l'entreprise pour le remboursement d'un emprunt pour acquisition d'un appartement à usage d'habitation principale, acquis au prix total de 450 000 dh. Montant de la traite du mois : 2 345,60 dh dont un intérêt TTC de 322,40 dh.

L'entreprise est affiliée à la CNSS, à l'AMO et à la CIMR. La convention signée avec la CIMR précise un taux de cotisation salariale au taux de 6%.

**Travail à faire :**

Recalculer l'IR du mois. (4 points)

**Questions :**

- 1/ A quel impôt est soumise une société en nom collectif (SNC) dont une partie de son capital est détenue par une société anonyme. (1 point)
- 2/ Préciser les régimes d'imposition des revenus professionnels. (2 points)
- 3/ Rappeler d'une manière précise et concise, les objectifs de la méthode cumulative pour le calcul de l'IR à retenir sur un bulletin de paie. (1 point)

**Barème mensuel de l'IR**

Tranche	Taux	Somme à déduire
0 à 2 500	0%	0
+ 2 500 à 4 166,67	10%	250
+ 4 166,67 à 5 000	20%	666,67
+ 5 000 à 6 666,67	30%	1 166,67
+ 6 666,67 à 15 000	34%	1 433,33
+ 15 000	38%	2 033,33

- c. La trésorerie nette est positive ?
- d. La trésorerie nette est nulle ?

II- On vous communique ci-dessous un extrait des informations financières retraitées des deux derniers exercices de la société WH :

	N	N-1
CA	7 200 000	8 300 000
Bénéfice net	648 000	913 000
Capitaux propres hors résultat net	5 625 000	4 902 000
Dettes de financement	3 775 000	3 922 000
Total actif économique	9 400 000	8 824 000
EBE	1 540 000	1 992 000
Résultat d'exploitation (REX)	936 000	1 348 000
Charges d'intérêts	322 000	294 150
Actifs immobilisés d'exploitation	7 120 000	6 234 000
Immobilisations hors exploitation	980 000	690 000
Actifs circulants d'exploitation	4 900 000	5 360 000
Actifs circulants hors exploitation	700 000	420 000
Passifs cycliques d'exploitation	2 620 000	2 770 000
Passifs cycliques hors exploitation	1 350 000	1 100 000

1. En vous basant sur les données ci-dessus, calculez les indicateurs suivants :

Indicateurs	Ex. N	Ex. N-1
Fonds de roulement fonctionnel	1300000	1700000
BFR d'exploitation	22800	25900
BFR hors exploitation	-650	-680
Equilibre structurel		
Trésorerie nette		
- Taux de marge brute d'exploitation		
- Taux de marge nette d'exploitation		
- Taux de marge nette		
Taux de croissance du CA		
Taux de croissance du REX		
Coefficient du levier d'exploitation		
Ratio de rentabilité économique (ROI)		
Ratio de rentabilité financière (ROE)		
Taux d'endettement		
Coût de la dette		

2. Commentez succinctement l'évolution des indicateurs calculés ci-dessus.

Epreuve de comptabilité,  
Durée : 01 heure.

**Exercice N°1 : 6 pts**

Solent les factures suivantes :

Mondial Bois S.A	
04.10.2012	
doit : Avoir	
facture N° 124	
M.D :	24.000
Rem 10% :	2.400
N.C :	81.600
T.V.A 20% :	16.320
port :	750
T.V.A 14% :	105
N.A.P :	96.770
règlement à crédit	

Tout Bois S.A	
07.10.2012	
doit : Mondial Bois	
facture N° 234	
M.D :	7807,77
Rem 3% :	234,23
N.C :	9041,99
Escompte 1% :	78,08
Net financier :	8963,91
T.V.A 20% :	1792,78
N.A.P :	10756,69
règlement 25% à crédit le reste par virement	

Tout Bois S.A	
09.10.2012	
avoir : Mondial Bois	
avoir N° A12 retour de Mises	
M.D :	6.000
règlement à crédit	

Travail à faire :

Compléter et comptabiliser ces factures chez l'E/se Mondial Bois.

**Exercice N°2 : 7 pts**

Le 20/09/2011, l'entreprise MEDIAPLUS acquiert un logiciel multimédia pour 9.000 dhs TTC (facture N° 265 ; TVA 20%). Il est amortissable selon le mode dégressif sur 3 ans.  
Le 26/10/2011, l'entreprise règle son fournisseur par virement bancaire N° 64452.

Travail à faire :

1- Etablir le plan d'amortissement de ce logiciel selon le modèle suivant :

Périodes : n	Base de calcul	Taux retenu	Annuités	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissement	Comparaison	
						Taux dégressif	Taux constant
	7500	60%	4500	4500	6250		
	6250	60%	3750	8250	8125		
	3125	60%	1875	10125	1050		
	8125	60%	4875	15000			

2- Passer les écritures d'acquisition, de règlement et d'amortissement nécessaires dans l'exercice 2011.

3125	60%	1875	1050
8125	60%	4875	

Exercice N°3 : 7 pts

On vous fournit l'état des créances suivant :

clients	Créance 2010		Règlement 2011		Provision 2010	Observations
	TTC	HT	TTC	HT		
RAMI	3600		600		-	Perte probable 20%
BEN RIFA	1500		1000		15%	Règlement pour solde

Travail à faire :

1- Compléter le tableau des créances douteuses (TVA 20%) :

clients	Créance 2010		Règlement 2011	Soldes 2011		Provisions		Ajustement	
	TTC	HT		TTC	HT	2010	2011	DOT	REP
RAMI									
BEN RIFA									

2- Passer les écritures de régularisation nécessaires.

Année universitaire: 2011/2012  
Professeur : M.M. Abou El Jaouad

**Epreuve de fiscalité**  
**Concours d'accès au Master**  
Durée : 1h

Par souci d'équité entre les étudiants, il ne sera répondu à aucune question sur le fond de l'épreuve ; en cas d'ambiguïté, veuillez préciser vos hypothèses sur la copie.

**N.B.:**

- Documents non autorisés.
- Usage strictement personnel des machines à calculer
- Le soin et la présentation de la copie des réponses seront pris en considération.

La société anonyme « ZINA » vous remet les renseignements suivants pour lui déterminer l'impôt exigible de l'exercice N (Exercice comptable coïncidant avec l'année civile).

- Capital social de 1 000 000 dh totalement libéré au 01/01/N.
- La société a procédé à une augmentation de son capital le 01/09/N de 500 000 dh libéré en totalité le jour même.

Le capital est donc de 1 500 000 dh, après l'augmentation du capital.

- Chiffre d'affaires (H.T) de l'exercice 16 660 000,00 dh.
- Résultat avant impôt dégagé par le C.P. C 286 540,50 dh.

**Parmi les charges comptabilisées on met à votre appréciation les éléments suivants :**

- 1/ Une facture d'achat de fournitures de bureau a été réglée en espèces pour un montant de :  
21 600,00 dh (TTC), TVA de 20%.
  - 2/ Une note d'honoraires envers l'expert consultant de l'entreprise, a été réglée par un chèque bancaire de 7 200,00 dh TTC, dont TVA de 20% et comptabilisée en charge pour le montant TTC.
  - 3/ Des dons ont été accordés par l'entreprise à :
    - La fondation Lalla Salma pour la lutte contre les maladies congénitales : 50 000,00 dh.
    - Aux œuvres sociales de la ville : 35 000,00 dh.
  - 4/ La taxe professionnelle de l'exercice a été payée tardivement, les montants payés s'élèvent à :
    - Principal 6 860,00 dh
    - Pénalité 1 029,00 dh.
    - Majoration de retard 343,00 dh
  - 5/ Intérêts sur emprunts :
    - Intérêts sur un emprunt bancaire contracté pour financer l'acquisition d'un outillage d'exploitation de l'entreprise : Total des intérêts comptabilisés : 22 654,00 dh.
    - Intérêts sur les avances des associés :
      - \* DRIHMI Hassan associé principal : 700 000 dh avancé le 01/04/N, un retrait de 400 000 dh est effectué le 30/06/N.
      - \* JAOUHARI Karim associé dirigeant : 700 000 dh avancé le 01/04/N.
- Taux de rémunération des avances, accordé par les statuts de la société : 6%.  
Taux fiscalement admis pour l'année N : 2,75%.

**Parmi les produits comptabilisés on relève :**

- 1/ Un encaissement sur une créance qui a été soldée en décembre N-1 et qui a été réintégrée pour le montant (HT), la TVA a été reversée sur la déclaration de décembre N-1. Montant total reçu et comptabilisé en TTC en produit: 7 680,00 dh (dont TVA de 20%).
- 2/ Un dégrèvement sur la taxe professionnelle de l'exercice N-2 pour : 3 550 dh.
- 3/ Des reprises sur provisions :
  - 6 600 dh sur une provision constatée en N-3 pour déprécier un client qui n'a jamais été attaqué en justice.
  - 5 600 dh sur une provision qui a été constituée pour déprécier le stock final des produits finis en N-1, pour des articles bradés.

**Autres informations :**